



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060951

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/06/2024 12H07 C:025094 I:39668
V/REF : 947277
V/Email reçu le Lundi 17/06/2024 a 12H07

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 07871
IMMEUBLE : LE CLOS MAGALIE-7871
265, GRANDE RUE
.
01320 VILLETTE SUR AIN

Vaulx en Velin, le 21 Juin 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N265 RUE - LOGEMENT SOUS PASS EX LAINE AU RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR -
- AJUSTAGE DE PORTE PLACARD CH 3
- REGLAGE DE PORTE COULISSANTE DE PLACARD HALL
- ENTRETIEN, REGLAGE, GRAISSAGE SERRURES COULISSANTS SEJOUR DROITE
- DEMI CYLINDRE EUROPEEN PORTE GARAGE
- REMPLACEMENT BUTEES DE PORTE ACCES GARAGE

Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 19/06 A 14H30 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS AU REZ DE CHAUSSEE

- AJUSTAGE DES PORTES DU PLACARD COULISSANT DANS LA CHAMBRE N3
- REGLAGE DES PORTES DU PLACARD COULISSANT DU HALL D ENTREE
- REGLAGE ET GRAISSAGE DES SERRURES COULISSANTES SEJOUR COTE DROIT

- REGLAGE DES GACHES DES FENETRES

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE

- DEPOSE ET REMPLACEMENT DU CYLINDRE DE LA PORTE DU GARAGE
(CLE LAISSEE SUR L'EVIER DE LA CUISINE)
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

- REMPLACEMENT DES BUTEES DE LA PORTE D'ACCES AU GARAGE EN ACCORD AVEC
MR GIORDANO

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 20/06/24 a 15H17 M. J.P. GIORDANO

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,12	71,12
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	50,80	50,80
1,00	MS00023-Reglage porte coulissante	2	50,80	50,80
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	2	50,80	50,80
1,00	MS00076-Rempl.butées de tablie yc tt suj	2	40,64	40,64
TOTAL H.T.				264,16
T.V.A. a 10,00%				26,41
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>290,57</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 947277 du 17/06/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@s

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01-EE-2212-TRA-61563100

Lieu d'intervention

265 Grande Rue

01320 VILLETTE SUR AIN

Délai

Date limite exécution : 02/07/2024

Observations

Mutation du 07/06/24 LS LAINE / LE SEMCODA

Logement sous passe travaux

Bien respecter date de fin de travaux

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,13	71,13	7,11	78,24
MS00021 Ajustage de porte placard Ch 3 compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard hall refixation, ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions Serrures coulissantes séjour droite	1,00	66,05	66,05	6,61	72,66
MS00036 demi cylindre européen porte garage 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00076 Remplacement butées de porte acces garage	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
Total H.T.					330,25
Total TVA					33,02
Total TTC					363,27

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 947277 du 17/06/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE TREVoux

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVoux

Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trevoux) le 17/06/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **265 Grande Rue 01320 VILLETTE SUR AIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **17/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 947277